

Éditorial

Les enjeux environnementaux deviennent planétaires. Il y a consensus là-dessus dans les discours, et vu l'urgence, c'est le minimum attendu. En revanche, la mise en actes pour y faire face est à la peine. Par exemple, si le changement climatique et ses conséquences occupent de plus en plus les sphères « bien pensantes », il devient TRES urgent d'appliquer le protocole de Kyoto, de le décliner à tous les échelons. Si les campagnes actuelles du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable font appel à la responsabilité individuelle, il ne faut pas être très grand clerc pour constater que les efforts du citoyen lambda butent encore sur l'inertie des pouvoirs publics.

Quelques exemples, en vrac :

- une manifestation contre la circulaire Olin rappelant la loi de 1991 limitant la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels a été autorisée le 14 octobre à Dijon. De fait, une trentaine de voitures, le plus souvent des 4x4, ont bloqué la circulation et contribué ainsi à l'augmentation des GES. Question : pourquoi le préfet en vertu de la loi sur l'air et de la charte de l'environnement n'a-t-il pas interdit cette manifestation ?
- le recours aux normes HQE dans les programmes immobiliers se fait sur les critères les moins contraignants : ramassage des déblais du chantier, minimisation des nuisances durant les constructions. Il y a des progrès en gestation pour l'efficacité énergétique avec la construction bioclimatique pour le bâti neuf, de même que pour la rénovation de l'ancien.
- l'absence de politique des transports collectifs plurimodaux à l'échelle des différents territoires : intercommunautaires, départementaux. Quid d'une carte de transports, selon le principe de la carte orange francilienne financée pour partie par les usagers, les employeurs et les collectivités ?
- l'aménagement du territoire et l'urbanisation pavillonnaire dévoreur d'espaces et générant des déplacements coûteux en énergies et producteurs de GES*. Quid de Plans Locaux d'Urbanisme s'inscrivant dans l'urgence de l'action et de décisions s'appuyant sur le protocole de Kyoto ?

La liste n'est pas exhaustive.

Il y a 5 ans, la campagne présidentielle s'ouvrait sur la thématique sécuritaire que certains sont prêts à nous resservir telle quelle, à des fins purement électoralistes. Une fois de plus, le changement climatique et la nécessaire réorganisation de nos modes de vie, questions essentielles pour cette campagne, passeront à la trappe. Mettre cette urgence en avant ne signifie pas que la question sociale s'en trouve réduite. L'épuisement des

ressources, les dégradations de l'air, des sols, de l'eau touchent directement les populations les plus pauvres de la planète, de notre pays. On le constate déjà avec la désertification accélérée des zones subsahariennes conduisant à l'émigration obligée de milliers de jeunes s'agglutinant à Ceuta et Melilla, ou sur les plages des Canaries. Dans les ghettos français que sont certaines banlieues (étymologie : bannir du lieu), les populations, qui y sont reléguées, ont des conditions de vie indignes du 6^{ème} pays le plus riche du monde.

Les processus économiques à l'œuvre dans le gaspillage des ressources planétaires sont les mêmes qui transforment les populations en variable d'ajustement d'un système basé sur les exclusions et les inégalités.

Les temps ne sont plus à la langue de bois et à tergiverser. Les 5000 kms pour fabriquer un pot de yaourth avec des salaires de misères pour les ouvriers et les conducteurs des poids-lourds traduisent bien l'aberration environnementale et sociale de la division à outrance des tâches. Qui plus est, le coût réel des impacts environnementaux et énergétiques n'est pas intégré dans les coûts de fabrication. Quelle hypocrisie !

Le rapport Stern** sur le prix à payer, si rien n'est fait contre le changement climatique, va peut-être faire que cette question occupe enfin le devant de la scène. Le travail en amont des écologistes, des scientifiques, des associations de défense de l'environnement va pouvoir être entendu. Les propositions ne manquent pas, qui demandent à être expérimentées et mises en œuvre. La relocalisation de l'économie et de la production de biens nécessaires à toute la population devient incontournable. A l'échelle d'une ville, d'une agglomération, les actions et réalisations doivent être conçues à l'aune de « l'impact carbone » qui en découle, afin de diviser par quatre nos émissions de GES. Passer de la parole aux actes, chiche ?

Catherine HERVIEU

*GES : Gaz à Effet de Serre

**Monsieur Stern, chef du service du gouvernement britannique et ancien économiste de la Banque Européenne pour le reconstruction et le développement, vient de publier un rapport chiffrant à 5 500 milliard d'euros les conséquences du changement climatique d'ici 2050.

CONTRE-SENS VS CONTRE-VERITES

Les réactions que suscitent le moindre changement dans l'organisation de la voirie de notre cité, ne cessent de me surprendre par leur ampleur et parfois la violence des arguments échangés. Rappelons- nous la polémique qui avait suivi la mise en place du couloir vélo-bus avenue Jean Jaurès. Que n'avions-nous pas lu et entendu dans les semaines suivantes : perte de temps, difficultés à circuler en voiture, augmentation de la pollution, perte d'attractivité du centre-ville...

« Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre » : à aucun moment les opposants n'ont pris la peine de mesurer tous les avantages d'un tel équipement pour n'en retenir que les contraintes. D'autant qu'aucun d'entre eux ne se posait en défenseur du droit, pour les usagers des transports en commun , à bénéficier d'un service de meilleure qualité : respect des horaires et des cadences par exemple.

Quelques années plus tard ces couloirs font partie du paysage urbain, ils sont respectés par une majorité d'automobilistes et appréciés aussi des cyclistes en sécurité qui peuvent emprunter enfin ce boulevard très circulé.

Une nouvelle polémique est en train de naître autour des contre-sens cyclables que la municipalité et le Grand Dijon ont ouvert au Centre-ville. Polémique alimentée en premier lieu par l'opposition municipale et relayée avec délectation par les médias locaux. Voyons le côté amusant : afin de prouver leurs dires les membres de l'opposition ont « testé » les contre-sens. Peu au fait de la pratique quotidienne du vélo en milieu urbain, c'est harnachés de casques, de tenues dignes du Tour de France et de tracts mensongers qu'ils ont osés rouler à la force de leurs mollets dans les rues de la ville. Saluons l'effort et le courage : il leur en a fallu pour délaissier durant quelques heures la voiture tant aimée, et il leur en a aussi fallu pour mettre leur VTT du dimanche (ou celui emprunté à l'un de leurs enfants) en contact avec la jungle urbaine...

Résultat de l'expérience : le contre-sens c'est dangereux et rien ne vaut une piste cyclable sécurisée en dehors du flux de circulation, d'ailleurs « ils » en mettront partout, c'est promis, dès qu'ils seront élus. Mais avant de faire des pistes cyclables « ils » attendront que la « culture vélo » devienne réalité....

Précisons alors quelques points. Les contre-sens cyclables, à l'instar d'autres dispositifs routiers (sens uniques, rues piétonnes, voies express...) est régit par des obligations précises, ainsi que des recommandations quant à leurs principes d'aménagements et de signalisation édictées par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) et reprises dans les différents documents ministériels.

Ceux qui ont été mis en place à Dijon répondent à ces

obligations qui s'imposent à toutes les villes s'équipant aujourd'hui de ces dispositifs. Strasbourg, ville pionnière en la matière, dispose de plus de 400 km et tout s'y déroule au mieux.

« Affronter le danger de face » : on l'oublie trop souvent, mais quel est l'élément dangereux en ville : le piéton , le vélo ou la voiture ? Les chiffres le prouvent : le plus accidentogène reste sans conteste la voiture. C'est l'élément le plus rapide et le plus lourd et qui , de plus, donne un sentiment de sécurité à son conducteur qui se croit ainsi à l'abri de tout, au détriment des autres.

Les rues très étroites du centre-ville ne permettront jamais d'y installer des trottoirs (1,40 m de large x2), des pistes cyclables (1,50 m x2) et des voies de circulation automobile. Et pourtant il faut trouver les solutions qui permettent à tous, quel que soit leur mode de locomotion, de pouvoir se déplacer en toute tranquillité.

Les zones 30, les rues piétonnes, les plateaux du type « rue Berbisey » où l'espace est partagé entre tous sont des débuts de réponses. Les contre-sens viennent compléter le dispositif en permettant aux cyclistes de sillonner la ville au plus court et au plus rapide. L'automobiliste et le cycliste se voyant mutuellement, ils doivent tenir compte l'un de l'autre au moment du croisement : ralentissement, laisser passer l'autre courtoisement, rien de tel pour apaiser une ville...Par contre rien de plus désagréable pour le cycliste qu'une voiture qui tente de le dépasser à toute force dans une rue étroite : quelle solution pour le cycliste ? Se jeter dans le « fossé » ?

Ou utiliser les trottoirs ? Bien sûr ceux-ci sont l'espace privilégié et réservé des piétons et cet espace doit rester le leur. Mais qu'il serait bon d'entendre les délateurs des « vilains cyclistes » irrespectueux du code de la route, s'insurger de manière aussi véhémement contre les voitures trop rapides, les voitures stationnées sur les mêmes trottoirs obligeant ainsi les piétons à occuper la voie de circulation pour pouvoir se déplacer au mépris de leur sécurité, les voitures empruntant des voies de circulation qui leur sont interdites et ce à des vitesses dangereuses. Le non-respect du code de la route est inacceptable, quel que soit le mode de locomotion utilisé...

Que penser de cette proposition de promouvoir une « culture vélo » ?

Il n'y a pas là d'enjeux culturel majeur, il s'agit avant tout de redonner à un moyen de déplacement, depuis trop longtemps oublié, la place qui lui revient dans l'espace urbain. Les enjeux sont ailleurs : changement climatique, gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, obésité par manque d'activité physique, crise énergétique et envolée des prix du pétrole...Et d'autres raisons encore poussent à inventer d'autres façons de se déplacer. Les enjeux sont planétaires, nationaux mais aussi individuels. Si les collectivités territoriales jouent leur partie avec plus ou moins d'allant, avec plus ou moins de courage, chacun, individuellement peut agir aussi : choisir de prendre son vélo, plutôt que sa voiture pour faire les

3 km que représentent la moyenne des déplacements, c'est agir pour le bien de la planète, certainement mais aussi pour son propre bien.

Pour cela point n'est besoin de « culture » mais d'aménagements cohérents, sécurisés, signalisés et continus, de possibilités nombreuses de stationnements sécurisés, de complémentarité avec les transports en communs, etc... Tout ces investissements demandant des budgets à la hauteur des enjeux.
N'oublions pas que l'opposition municipale soutient le

même gouvernement qui a coupé en 2002 tous les crédits d'accompagnement de mise en place des Plans de Déplacement Urbains : soutien aux TCSP, aux schémas cyclables, à l'ADEME etc... On se demande si vraiment l'UAD aura un jour quelque chose de concret à proposer hormis ouvrir le plus possible la ville aux voitures....

Christine DURNERIN

Brèves

29 contre-sens cyclables dans le centre-ville de Dijon : le bon sens enfin à l'honneur. Les Dijonnais font leur « vélorution » et apprennent à circuler autrement : partager la voirie avec d'autres, aller moins vite, apaiser leur conduite et donc être plus sociables tout en améliorant la qualité de l'air... Traverser le centre historique de la ville sans détours inutiles et en économisant sa propre énergie musculaire devient un plaisir sous notre beau soleil automnal...

Le topo-guide des « Sentiers du Grand Dijon » bientôt en vente, préparez vos baskets, vos casses-croûtes et vos appareils-photos.

Les trottibus s'étendent : 7 - et bientôt 8 - écoles dijonnaises organisent chacune à leur rythme des trottibus. Bravo aux parents et enfants trotteurs, bientôt rejoints par d'autres, on s'y emploie.

La piste cyclable le long du canal de Pont-de-Pany jusqu'à Longvic, aménagée sans interruption : ce sera enfin une réalité cet hiver, et pas grâce au Conseil Général qui pense que la continuité des itinéraires vélo-routes en milieu urbain n'est pas son affaire : les cyclistes, nombreux à emprunter cet itinéraire, apprécieront...

Christine DURNERIN

Actualités.

Le Toboggan et la Ville : L'occupation de bâtiments rue Charles Dumont appartenant à la ville par des jeunes a bien agité le landernau dijonnais ces dernières semaines.

Qu'un accord ait finalement pu intervenir entre les occupants et la municipalité sur la base d'un projet de vie culturel, tant mieux. Toutefois la gestion maladroite et au coup par coup de cette affaire a pu ternir les efforts importants que font la ville et le Grand Dijon en matière de création de logements depuis 5 ans. Face aux urgences de situations sociales liées à l'emploi, au logement, nous devons tenir compte de la démarche active de certains pour y faire face. Certes, la loi reste la loi. Pour autant, quand on a faim, je mets au défi quiconque de résister à ne pas toucher au bol du voisin surtout quand celui-ci est bien rempli...

La décision de la CNEC, le multiplexe et l'Eldo : Il y a un consensus général pour réhabiliter le quartier de la gare. Or le poids du foncier est tel qu'il bride forcément les perspectives et différents scénarios de requalification. Faut-il entériner définitivement l'alternative entre une énième implantation de banque ou un commerce porté par une enseigne participant à l'uniformisation du paysage de nos villes ?

Nous prenons acte de la décision de la CNEC autorisant l'ouverture d'un multiplexe à Dijon. Nous tenons à souligner que dans le contexte actuel de création, de production et diffusion cinématographique, c'est sans doute le pluralisme de la diffusion qui se trouvera fragilisée à Dijon. Même si des moments importants comme les rencontres de l'ARP apparaîtront comme un soutien important.

C'est le travail au quotidien en amont qui pérennise les actions en matière d'éducation et d'accès à la culture cinématographique entre autre. Le cinéma Eldorado est à cet égard incontournable dans la vie culturelle dijonnaise. Nous soutenons la pérennisation et le développement de la participation citoyenne et démocratique dans le cinéma comme dans l'ensemble du champ culturel. Les activités dans ce domaine ne peuvent pas reposer uniquement sur l'initiative privée et être soumises aux seules contraintes du marché. Au-delà des structures associatives, elles peuvent aussi s'appuyer sur celles de l'économie sociale et solidaire dans lesquelles s'applique le principe 1 homme/1 femme = 1 voix.

Catherine HERVIEU

REFLEXIONS SUR LA DEMOCRATIE LOCALE.

Les Xèmes rencontres de la démocratie locale se sont déroulées à Dijon les 20 et 21 octobre. Le palais des sports n'était pas trop vaste pour accueillir les quelques 950 personnes venues de toute la France et même du Cameroun. Le thème des travaux retenu cette année résonne particulièrement à l'aube des prochaines échéances électorales : « Crise sociale, fracture civique, La société civile, acteur d'une nouvelle donne démocratique ».

Entre les forums d'acteurs (conseils de quartier, conseils de développement, associations...) et les ateliers d'expertises populaires (agir ensemble localement pour la santé, votation citoyenne pour le droit de vote des résidents étrangers, intercommunalité, services publics locaux...), la richesse des pratiques et des savoir-faire des différents participants démontre la volonté de faire vivre la démocratie locale et participative. Et ce, en dépit d'obstacles institutionnels et politiques voire même d'incompréhensions.

Prenons deux exemples.

1) Les conseils de quartiers : la loi du 27 février 2002 rend obligatoire la création de conseils de quartier dans toutes les communes de plus de 20 000 habitants. A Dijon, ce sont neuf commissions de quartiers qui ont été mises en place. Après l'enthousiasme des débuts, il apparaît que leur fonctionnement, les modalités de leur composition peuvent bien évidemment être améliorés. Ainsi, il convient de passer à un second temps de la démocratie locale sur la ville de Dijon. Le fait que ce soit un élu qui préside les commissions de quartiers amène inévitablement la discussion sur le champ politique et induit plus d'information que de participation. La présidence par un habitant éviterait ces difficultés et annoncerait une participation plus ouverte. La mise en place d'un budget participatif présente l'avantage de la co-élaboration de certains projets avec la municipalité. Le renouvellement des conseils de quartiers pourrait se faire par tirage au sort via les listes de prestataires (fournisseurs d'eau, d'énergies...) pour toucher le maximum de personnes. Ce tirage au sort respecterait la parité homme/femme. Si une personne ne souhaite pas siéger, elle serait remplacée par la suivante.

2) Les conseils de développement : ils se sont mis en place en lien avec plusieurs lois successives dont celle de Dominique Voynet de 1999, la LOADT (Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire). Celle-ci stipule qu'un territoire, un pays se construit sur la base d'un projet porté par l'initiative politique et pose la création d'un conseil de développement obligatoire pour les communautés d'agglomération. Or la loi ne dit rien de la composition et du mode désignation du conseil de développement, de même que de son fonctionnement. Cela repose alors sur la vision qu'ont les décideurs politiques locaux de cet outil. Ainsi, si

nous pouvons noter comme étant un certain progrès que la présidence du Conseil de Développement de l'agglomération dijonnaise passe d'un élu (en l'occurrence le président du Grand Dijon qui y a siégé 2 ans) à une personne issue de la société civile, en revanche la fonction de cette même personne, directeur régional d'EDF, n'est pas pour aller dans le sens d'une meilleure transparence démocratique. En effet, ce président se comporte de fait comme un lobbyiste portant le pôle de compétitivité nucléaire* d'une part, la privatisation d'EDF d'autre part. Or le rôle d'un président de conseil de développement durable est de permettre le débat démocratique et non d'oeuvrer dans le cadre d'une démarche partisane. Jean-Patrick Masson, élu siégeant dans ce conseil avait d'ailleurs exprimé son mécontentement lors d'une réunion du conseil de développement durable début 2006.

Il ne s'agit pas d'être pessimiste. Tout changement demande du temps. Les Verts souhaitent simplement que les outils de la démocratie locale et participative votés par le législateur ne se transforment pas en coquille vide. Des améliorations sont possibles et doivent être mises en place : référendum d'initiative populaire, dispositifs de budget participatifs, séparation totale des fonctions exécutives et délibératives, implication systématique des usagers des services publics via des commissions de travail thématiques, de comités d'usagers... A partir de l'échelon local, la participation citoyenne permet à chacun de s'impliquer pour faire face aux enjeux environnementaux, sociaux et politiques. Les outils existent, sachons nous les approprier et n'hésitons pas à nous en servir.

Catherine HERVIEU

Jean-Patrick MASSON

* voir article dans le même bulletin et voir bulletin n° 15

Pôle de Compétitivité Nucléaire renouvelables reste un vivier de milliers d'emplois dans différents secteurs. Et rappelons Bourguignon : les raisons d'une rupture.

Lors des sessions extraordinaires du Conseil Régional (le 25 septembre) et du Conseil communautaire du grand Dijon (le 29 septembre), celle ordinaire du Conseil municipal de Dijon (le 25 septembre), les élus Verts se sont prononcés contre les exonérations fiscales des entreprises participant aux pôles de compétitivité dont celui du nucléaire (voir les interventions des élus sur le site des Verts Côte d'Or : www.lesverts21.org). Le Conseil Général de Côte d'Or (au sein duquel il n'y a aucun élu écologiste) s'est prononcé également pour ces exonérations lors de la session du 25 septembre.

Rappelons que le pôle de compétitivité nucléaire, s'il s'inscrit dans une perspective de recherche (« alibi » affiché par ceux qui ont voté pour ou se sont abstenus) n'en organise pas moins les entreprises qui participent à la construction de l'EPR afin de poursuivre encore plus la production d'électricité d'origine nucléaire. La banalisation du recours à l'électricité d'origine nucléaire doit être dénoncée systématiquement. Gaspilleuse en terme financier, énergétique (c'est un comble !), dangereuse de part sa nature même, la gestion des déchets issus de sa production, anti-démocratique depuis ses applications militaires et dans l'industrie de l'armement (on attend toujours depuis plus de 50 maintenant le débat démocratique à ce sujet), le recours au nucléaire plombe l'avenir énergétique et les finances des français et ne pourra pas remplacer les énergies fossiles responsables des gaz à effet de serre.

Il faut savoir que l'exonération de taxe professionnelle des entreprises entrant dans les pôles de compétitivité est une proposition de l'Etat, non une obligation : chaque collectivité concernée avait donc toute liberté de s'y engager... ou pas. Il est « savoureux » de constater que le président du CR s'est engouffré dans cette démarche alors qu'il dénonce, dès qu'il en a l'occasion, le désengagement de l'Etat qui se généralise et met à mal les finances des diverses collectivités. Idem pour le président du Grand Dijon. Ainsi, ces exonérations fiscales fragilisent la pérennisation des services, des infrastructures, des biens d'équipement puisque l'assiette financière qui permet de les améliorer, les renouveler est diminuée de fait. Par ailleurs, le chantage à l'emploi ne tient pas : si le nucléaire permet des emplois – et heureusement pour la sécurité- le développement des énergies

renouvelables reste un vivier de milliers d'emplois dans différents secteurs. Et rappelons que ce ne sont pas les exonérations en tout genre – qu'elles soient de charges sociales, fiscales, foncières- qui ont dynamisé la création d'emplois depuis plus de 20 ans.

Le président du Conseil Régional, en dépit de plusieurs échanges avec les élus Verts et malgré l'élaboration de 2 compromis définissant le périmètre d'engagement de la Région sur des actions de formation (domaine de compétence régional) s'est engagé résolument dans le PNB faisant fi de l'équilibre de sa majorité (sans même parler du mépris et de ses propos mensongers concernant les élus Verts). Le bras de fer, de plus de 18 mois, entre les Verts et le président du CR, s'est soldé, lors de l'Assemblée Générale des adhérents Verts de Bourgogne réunie à Autun le 1^{er} octobre, par la décision de demander aux élus Verts sortir de la majorité du CR. François Patriat a voulu, quoi qu'il en dise, cette sortie : il en porte la responsabilité par le déni de 2 accords passé avec les Verts. Il ne peut en sortir grandi : la démocratie mérite autre chose que des coups de canifs dans les contrats.

En conclusion : la lutte contre le nucléaire et ses enjeux dépasse largement le cadre nos petites vies, fût-elle celle de François Patriat. Nous devons résister à cette banalisation rampante de son recours et travailler encore et toujours à la sécurisation –autant faire que se peut- des déchets nucléaires et à la valorisation des économies d'énergies, de l'efficacité énergétique, du recours aux énergies renouvelables dans tous les domaines (bâti, logements, agriculture, transports, industries, artisanat...). Tous les Verts, élus, militants s'y emploient.

Catherine HERVIEU

JACQUELINE

Au coeur d'un automne qui s'est étiré en se donnant des airs d'été radieux, nous avançons inexorablement vers l'année 2007 et ses rendez-vous électoraux.

La campagne officieuse est d'ores et déjà lancée, il faut dire que le temps de l'officielle est insuffisant pour que tou-te-s les candidat-e-s puissent développer correctement leurs valeurs, leurs idées, leur programme. D'autant plus, dans une période où la « petite phrase » qui tue, qui fait rire, qui lapide, fait office de profession de foi des candidats pour l'essentiel des médias.

Ceux-ci semblent avoir fait de la crise environnementale que notre monde traverse un sujet de prédilection de leurs différentes éditions. Presse écrite, radios, télévision, chacun y va régulièrement sur ce sujet : réchauffement climatique, biodiversité en danger, sécheresse, gestes de bonne conduite « écolo » etc... Très doués pour constater, raconter l'anecdote illustrant le mieux leurs propos, ils sont plus discrets quand aux solutions possibles. Ils sont le relais trop souvent complaisant des quelques campagnes d'informations gouvernementales.

Celles-ci ne visent que les comportements individuels, comme si cela suffisait à inverser le processus. Alors que par ailleurs leur analyse des politiques publiques actuelles et de leurs conséquences au regard de la sauvegarde de la planète reste très limitée. Surtout s'il s'agit du domaine économique au sens large. *

En revanche critiquer les hommes et femmes politiques qui ne prennent pas suffisamment la mesure de la crise est un exercice dans lequel les journalistes sont très à l'aise, à défaut de se demander si le traitement qu'ils réservent à ces sujets est à la hauteur des enjeux.

Pourtant, du haut de mon clocher j'entends des voix qui s'élèvent ; pas seulement pour dénoncer, mais pour proposer des solutions qui limiteront les effets de cette crise environnementale patente pour tous. A écouter, à lire cette sphère médiatique j'ai l'impression d'être seule à entendre ces voix. Les écologistes, disent-ils avec souvent un ton condescendant seraient de doux hurluberlus, héritiers des babas-cools, déconnectés des réalités de la vie : la vraie, celle où on gagne de l'argent, où on consomme, où si tout va bien on travaille et on paie des impôts... Or ils sont surtout ceux qui modifient certaines politiques publiques : politiques de transports, soutien à l'économie sociale et solidaire, moratoire sur les OGM, arrêt des sur-générateurs nucléaires, soutien et valorisation des filières d'énergie alternatives, de la production maraîchère et agricole bio ... Ce sont eux qui veillent à ce que le « développement durable » ne devienne pas cette tarte à la crème de la « com-marketing » pour tout et n'importe quoi (par ex : le projet Renaissance, développement de l'activité civile aéroportuaire à Dijon a été décrété vrai projet de développement durable par Didier Martin, VP en charge des finances et de l'Administration au Grand Dijon, sic et resic !).

Je ne désespère pas d'assister dans les prochains mois à des débats dont la qualité serait le reflet d'un pluralisme et d'une vitalité démocratiques revisités à l'aune des vrais enjeux planétaires qui se jouent aussi à Dijon.

Jacqueline

* la parution du rapport Stern sur les conséquences économiques et financières du changement climatique d'ici 2050, estimées à plus de 50 milliards d'euros va peut-être modifier les approches.

Date à retenir : Conseil municipal le 18/12/2006 (salle de Flore, Mairie de Dijon) et Conseil de communauté le 21/12/2006 (COMADI, 40 av du Drapeau).

GRUPE MUNICIPAL VERT DE DIJON, 44 rue CONDORCET, 21 000 DIJON

tél. 03 80 45 14 26 / fax 03 80 45 17 88

courriel : groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

le vendredi de 9h00 à 12h00.

Attachée : Sandrine Dubourg